

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du jeudi 2 février 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2301
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remise gracieuse de frais d'inscription pour l'année 2022-2023
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Guillas
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai

Excusé(e)s : Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Reçu le **07 FEV. 2023**
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Transmission à la Préfecture le 6 février 2023

Délibération n°2301– Remises gracieuses de frais d'inscription pour l'année 2022-2023

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 portant sur les règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Au vu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription au titre de l'année scolaire 2022-2023, d'autoriser le remboursement des sommes prélevées et de mettre fin au prélèvement pour les bénéficiaires suivants :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
		XX/12/19XX	1 219,90 €	Raison professionnelle
		XX/03/19XX	547,80 €	Raison professionnelle

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer le remboursement des sommes prélevées et de mettre fin au prélèvement pour les bénéficiaires.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
26, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27

Stéphane FRIoux

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne